



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2014

L'an **deux mil quatorze, le 17 décembre, à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame MATTIAZZO Lise, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Etaient présents :

M. ARDOIS Guy, M. ARISTA Michel, M. AUDARD Stéphane, Mme FER Dorothée, Mme MATTIAZZO Lise, Mme NAUD Grazziella, M. NAVARRE Samuel, M. SAUVEZIE Dominique, Mme GAGNIER Séverine, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s) :

M. MARCHAIS Michel donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise
M. NAUD Serge donne pouvoir à Mme NAUD Grazziella
Mme LABOUBEE Marie-José donne pouvoir à M. ARISTA Michel
Mme GUINET Danielle donne pouvoir à M. ARDOIS Guy

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme FER Dorothée

Date d'affichage
05/ 12 / 2014

ORDRE DU JOUR

Actes rendus exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

19 / 12 / 2014

Approbation du compte rendu de la séance du 19 novembre 2014.

Délibérations

- 2014 - 12 - 17 /01 – Cession de bâtiment.
- 2014 - 12 - 17 /02 – Demande d'admission en non-valeur
- 2014 - 12 - 17 /03 – Création emploi avenir (30h)
- 2014 - 12 - 17 /04 – Décision modificative N°03
- 2014 - 12 - 17 /05 – Désignation des représentants à la commission de suivi de site CALCIA.
- 2014 - 12 - 17 /06 – Vente ferraille / Vente de bois

Informations - Questions diverses.

- Approbation du compte rendu de la séance du 08 octobre 2014.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

Madame POUMIROU demande si le repas de Noël à la cantine est payant

↳ *Mme le Maire lui répond qu'effectivement le repas de Noël de cette année est payant.*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment situé zone artisanale des Sards est libre depuis la liquidation de l'ancien locataire les métalliers de Haute Saintonge.

Elle précise que la Ste GETAD représentée par Monsieur LACHAISE Bernard souhaite acquérir ce bâtiment.

Compte tenu de l'estimation du service des domaines le prix proposé est de 220 000,00 €

Elle indique également qu'actuellement elle est en négociation avec la SCI Aliénor représentée par Monsieur LOPEZ pour l'acquisition du bâtiment voisin de la propriété communale.

Après avoir entendu cet exposé les membres du Conseil Municipal

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour ces transactions selon les modalités définies

➤ Délibération N°2014-12-17/02 – Demande d'admission en non-valeur

Madame le maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal :

- Pour l'exercice 2014 :

Pour ces titres, le comptable invoque une créance minimale et un certificat d'irrecouvrable.

Le montant total des admissions en non-valeur est de 178,50 €.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable susvisée. La dépense sera inscrite au budget principal, au compte 6541.

- d'approuver les mouvements budgétaires

➤ Délibération N°2014-12-17/03- Création d'un contrat Emploi Avenir (30h)

Madame le Maire rappelle qu'en raison du départ de l'agent en Emploi d'Avenir affecté aux espaces verts en septembre, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

De ce fait, il convient de créer un nouvel Emploi d'Avenir à raison de 30 heures par semaine à compter du 1er janvier 2015 pour une durée d'un an renouvelable.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide

- DE CREER un emploi d'avenir
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois
- PRECISE que la durée de travail est fixée à 30 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- PRECISE que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

➤ Délibération N°2014-12-17/04- Décision Modificative N°3

Madame le maire indique au Conseil Municipal, qu'il convient d'apporter une modification budgétaire par l'augmentation de crédits au chapitre 016 – Emprunts et Dettes.

DM 3:

Investissement dépenses - Investissement Recettes
 1641 :+ 230,72 € - 1641 : + 230.72 €

et du chapitre 11.

Fonctionnement dépenses
 678 :- 10 000 € 60632 : + 10 000 €

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide

- d'approuver les mouvements budgétaires

➤ Délibération N°2014-12-17/05 – Désignation des représentants à la commission de suivi de site CALCIA.

Madame le maire expose au Conseil Municipal, que suite à la demande de la Préfecture concernant la Commission Suivi de Site CALCIA (CSS), Le Conseil Municipal doit désigner 4 membres (deux titulaires et deux suppléants) pour siéger à cette commission pour une durée de 5 ans.

De ce fait la délibération d'avril 2014 doit être complétée par un titulaire et un supplément.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Désigne comme représentants de la commune pour siéger à la CSS CALCIA :**

- Titulaires :

- Mme Lise MATTIAZZO, maire,
 4, chemin de la maisonnette - 17210 BUSSAC-FORET
patlismatt@hotmail.fr

- M Guy ARDOIS, conseiller municipal
 103, route de la cabane - 17210 BUSSAC-FORET

- **Suppléants :**

- M Dominique SAUVEZIE, conseiller municipal
24, route de la cabane - 17210 BUSSAC-FORET
kamadoo@orange.fr

- M Michel MARCHAIS, 2^{ème} adjoint
3, la Maisonneuve - 17210 BUSSAC-FORET
michel.marchais@neuf.fr

➤ **Délibération N°2014-12-17/06 – Vente ferraille / Vente de Bois**

Madame le Maire informe le conseil municipal

La Sarl LARRE Frédéric se propose d'acheter de la ferraille qui est stockée dans la cour des ateliers techniques pour un montant de 20€

La Société ALLIANCE FORETS BOIS se propose d'acheter des copeaux de bois qui sont stockés dans la cour des ateliers techniques pour un montant de 758,20€

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide:**

- la vente de la ferraille pour un montant de 20€
- la vente des copeaux de bois pour un montant de 758,20€.

➤ **Délibération N°2014-12-17/07 – Demande d'avance sur subvention.**

Madame le maire explique la nécessité de procéder à une avance sur la subvention de 2015, pour l'association du club sportif Bussacais, section football en raison de l'acquisition par cette association d'un véhicule de transport en commun.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 2 (M. ARDOIS, Mme GUINET)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'avance sur la subvention de l'année 2015, au profit de l'association du Club Sportif Bussacais, section football, pour un montant de 3 500€.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire annonce que la cérémonie des vœux de la municipalité pour la nouvelle année aura lieu le vendredi 9 janvier à 17h30 à la Salle des fêtes. Cette cérémonie sera suivie d'une animation de danse orientale, puis conclue par un apéritif.
- Madame le Maire annonce que le jury, constitué de Messieurs ARDOIS, ARISTA, MARCHAIS, SAUVEZIE et elle même s'est réuni le lundi 15 décembre, afin d'étudier les 15 dossiers de candidatures, pour le marché : « *Mission de maîtrise d'œuvre pour la Rénovation de la Salle des Fêtes - Agrandissement et aménagement* ».

Les trois candidatures retenues sont :

1	BL2 Architectes – 52 rue de Tauzia 33800 BORDEAUX
2	ATELIER EREWHON - 17 rue Fonneuve - 33500 LIBOURNE
3	Agence MG+ Architectes – 92 rue de Courbiac 17100 SAINTES

Ces entreprises devront proposer un projet et sa mise en œuvre.

- Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de définir le planning des futures réunions du Conseil Municipal qui auront lieu le 1er mercredi de chaque mois, soit : le 7 janvier 2015 ; le 4 février 2015 ; le 4 mars 2015 ; le 1er avril 2015 ; le 5 mai 2015 ; le 3 juin 2015 ; le 1er juillet 2015 ; le 2 septembre 2015 ; le 7 octobre 2015 ; le 4 novembre 2015 et le 2 décembre 2015.
- Madame le Maire annonce également, que toutes les commissions communales devront avoir présentées leurs besoins avant le 20 janvier, pour la préparation du budget 2015.
- M. ARISTA fait le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Informatique 17 à laquelle il a participé et au cours de laquelle il est intervenu car la commune est « commune pilote pour la dématérialisation ». Il précise également que la signature électronique des documents va se généraliser pour sans doute être obligatoire en 2015.
- M. ARISTA demande s'il existe une réelle possibilité d'acheter le camion de pompiers qui devrait partir à la réforme.
↳ Mme le MAIRE précise que ce camion est effectivement parti à la réforme, remplacé par un autre plus récent, et donc il n'y a pas de possibilité pour procéder à son achat ;
Madame le Maire revient sur la cérémonie de la Ste Barbe. Cérémonie très émouvante, au cours de laquelle comme décidé lors de la dernière réunion 2 pompiers se sont vus décerner la médaille de la commune.
Elle ajoute que le colonel dans son discours, a donné des éléments rassurants permettant de conforter le maintien du matériel pour l'unité forestière
- M. SAUVEZIE trouve les illuminations qui ont été installées très jolies et apprécie particulièrement leur couleur.
- M. NAVARRE demande la possibilité de fermer les pistes forestières, car il estime qu'il y a beaucoup de circulation et que les efforts et travaux de réfection effectués, vont être réduits à néant.
↳ Mme le MAIRE précise qu'une réglementation est déjà en place, (arrêté permanent), et qu'une demande sera faite auprès de la gendarmerie pour effectuer des contrôles

- Mme POUMIROU, remercie la municipalité au nom des pompiers qui se sont vus décerner la médaille de la commune.
Elle demande l'intervention d'un électricien, au Centre de secours de Première intervention, pour résoudre des problèmes électriques récurrents.
Elle signale le manque total de civisme, lors de la sortie des classes, rue de l'église et cela malgré la pose des panneaux de signalisation.
Elle demande si le Noël du personnel communal aura lieu cette année.
↳ *Madame le Maire répond qu'à ce sujet, et après discussion avec les adjoints cette année le Noël du personnel n'aura pas lieu.*
↳ *Madame POUMIROU, regrette cette décision, et souhaite que la commission du personnel revienne sur ce sujet*
↳ *Madame le Maire souligne que ce sujet sera abordé à nouveau l'année prochaine.*

- Mme POUMIROU remercie la municipalité dans son ensemble, pour l'aide apporté à la réalisation des travaux de la MAM.
- Elle fait part également de comportements inappropriés d'agents communaux, (cantine et garderie, plus particulièrement), et demande la réunion de la commission du personnel communal, afin de procéder à un rappel sur les devoirs et obligations des agents.
↳ *Madame le Maire répond qu'elle recevra tous les agents en entretien individuel de notation, et qu'elle procédera à un rappel pour que les agents aient une conduite plus correcte.*

- M. AUDARD regrette l'absence d'illuminations de Noël sur la route de la scierie,
↳ *Madame le Maire répond que la mise en place de prises sera effectuée l'an prochain.*

- Mme NAUD rappelle l'opération « vêtements » pour les restos du cœur, et précise que pour cette occasion, elle avait prévu d'organiser un chant avec les enfants de l'école élémentaire, mais que certains agents communaux font obstruction à cette démarche. De ce fait, Mme NAUD demande si cette opération doit être maintenue ou non.
↳ *Madame le Maire répond que cette opération doit être maintenue.*

- Mme FOURTON confirme les dires de Mmes POUMIROU et NAUD concernant le comportement désobligeant de certains agents communaux. Elle signale également qu'un enfant de l'école élémentaire, muni d'un briquet, a fait brûler des papiers dans la cour de l'école.
↳ *Madame le Maire a reçu, cet enfant accompagné de ses parents et de la directrice de l'école élémentaire.*

- M. ARDOIS demande qui seront les tuteurs des agents, recrutés en emploi d'avenir.
↳ *Mme le MAIRE lui répond que les tuteurs seront Messieurs HURTAUD et LATORSE*

- M. ARDOIS signale que la vente de pizza, sur la place du champ de foire, le mercredi à partir de 17h, fonctionne bien. Il rappelle également le concert de Noël dans l'église ce samedi 20 décembre.
↳ *Madame le Maire rappelle la gratuité de l'emplacement le premier mois et précise que la redevance sera de 15€ par mois à partir de Janvier 2015.*

- M. ARDOIS annonce que les samedis 27 décembre et 3 janvier l'accueil de la mairie sera ré-agencé, il demande des conseillers volontaires pour aider au déménagement des bureaux.
- Mme POUMIROU réitère sa demande de local et de subvention, au nom du Comité des fêtes
↳ *Madame le Maire répond que ces demandes seront réétudiées en début d'année prochaine.*

- Madame le Maire souhaite à l'ensemble des conseillers de bonnes fêtes de fin d'année.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 / 12 / 2014

SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
ARISTA Michel (1er adjoint)		
MARCHAIS Michel (2ème adjoint)	MATTIAZZO Lise	
NAUD Graziella (3ème adjoint)		
ARDOIS Guy		
AUDARD Stéphane		
FER Dorothée		
FOURTON Renata		
GAGNIER Séverine		
GUINET Danielle	ARDOIS Guy	
LABOUBEE Marie-Josée	ARISTA Michel	
NAUD Serge	NAUD Graziella	
NAVARRE Samuel		
POUMIROU Katia		
SAUVEZIE Dominique		